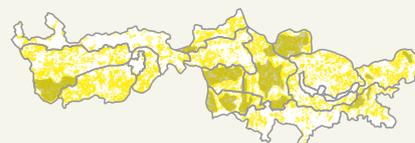


# Les campagnes périurbaines

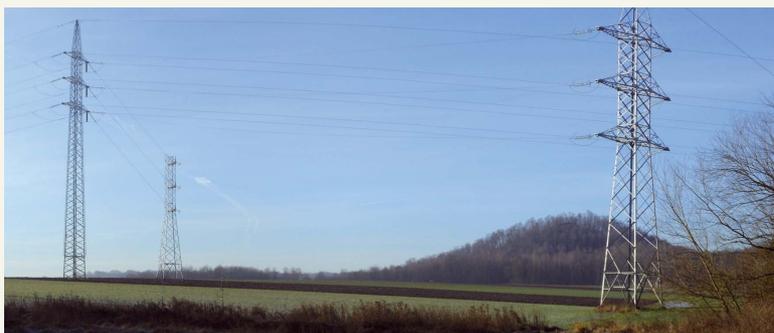


■ Terres arables  
■ Vastes étendues de cultures

## Enjeux

Contrairement aux images habituellement véhiculées, l'activité agricole est très présente au sein de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre.

Elle se caractérise par de vastes étendues de cultures sur les plateaux limoneux ou de prairies dans les fonds humides des plaines alluviales. Les vues y sont longues et ouvertes ou, à l'opposé, courtes et très cloisonnées lorsque la composante boisée est largement présente. Les surfaces agricoles cohabitent souvent avec une activité industrielle ou un tissu bâti dense. L'aire de la Campagne charbonnière du Centre, où les terrils sont dispersés au sein des cultures, en est une bonne illustration. La consommation de nouveaux espaces par les zones d'activité économique commence à miter ces grandes étendues consacrées à la culture. L'activité éolienne, encore modeste dans la zone, est susceptible de venir se superposer à la fonction agricole.



Outre les vastes étendues cultivées, des enclaves agricoles existent à l'intérieur des continuums bâtis et industriels. Elles offrent des espaces de respiration et constituent des ouvertures visuelles vers les milieux cultivés. Le développement de l'habitat et de l'activité économique comble petit à petit ces espaces.

## Objectifs paysagers

1. Assurer la continuité des espaces agricoles et éviter leur mitage.	AMÉNAGEMENT- PROTECTION
2. Entretenir et garantir le maintien de l'ouverture paysagère des grandes surfaces cultivées.	GESTION- PROTECTION
3. Valoriser et diffuser cette caractéristique paysagère auprès des acteurs locaux et régionaux et vers le grand public en général.	AMÉNAGEMENT
4. Limiter les développements industriels et commerciaux à des projets locaux situés au sein ou à proximité des noyaux villageois.	GESTION
5. Privilégier une densification des nouveaux développements résidentiels dans les noyaux villageois ou leur extension en préservant des enclaves vertes.	GESTION

## Pistes d'action

### Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité des surfaces agricoles.

Mettre en œuvre des outils urbanistiques permettant de positionner les nouveaux développements résidentiels, industriels et commerciaux au cœur ou en périphérie proche des noyaux villageois.

### Volet opérationnel

Veiller à l'utilisation parcimonieuse du sol et mener des actions de sensibilisation de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'activité économique, d'extension d'habitat, d'équipement agricole...

### Sensibilisation

Valoriser l'atout paysager des campagnes périurbaines en termes économique et touristique à l'aide des techniques de marketing urbain (vendre l'image d'un ensemble paysager « vert »).

Sensibiliser les Intercommunales de Développement Économique au rôle qu'elles assument dans la mise en œuvre des zones d'activité économique, à la fois au niveau du choix de la localisation et au niveau de la qualité de la composition paysagère de la zone elle-même.

Sensibiliser la population à l'importance de la valeur patrimoniale, économique et paysagère du sol et à sa nécessaire utilisation parcimonieuse.